



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Modification tarifaire redevance Ordures ménagères - Etablissements collectifs N°161/2023

Nombre de membres

39

Présents

34

Représentés

1

Excusés

5

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Giancatarino, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

Absents

Vu la délibération n°175/2022 du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de la redevance ordures ménagères,

Considérant la proposition des référents communaux aux ordures ménagères réunis le 21 novembre 2023, de limiter le tarif de 362€ à 6 personnes de manière à pouvoir facturer les foyers plus nombreux par ajout des différents tarifs,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2024 pour les établissements collectifs.

Foyer	1 P	2 P	3 P	4 P	5 P	6 P	RS
Tarif 2023	111	173	229	281	332	362	171

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président

Alain Fraichard
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le